Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260330-DEL_2026_23-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :
16 mars 2026

Date d'affichage :
16 mars 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean François, Mme MONTREER Murielle, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, M. BONNIEC Lucas, Mme BELLEC Carine, M. CORLOUER Loïc, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, M. LE GOFF Didier, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas
Absents : Néant.

Mme MORVAN Prescilia est nommé Secrétaire de Séance.

COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En application des articles L. 123-6 et R. 123-7 du Code de l'action sociale et de la famille et du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatifs aux Centre Communaux d'Action Sociale, Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le nombre de membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dans la limite d'un nombre maximum de huit membres élus et de huit membres nommés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, compte tenu de l'évolution du Centre Communal d'Action Sociale de LANGOAT ces dernières années :

- **DECIDE** de porter la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal de LANGOAT à sept membres élus et sept membres nommés.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
P. MORVAN

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)